

# Intégrer les équipements de service vélos dans l'aménagement

Les équipements de service vélos constituent des éléments essentiels pour le développement de la pratique du vélo, que ce soit pour les déplacements touristiques ou quotidiens. Une réflexion doit être menée quant à la localisation de ces équipements (en lien avec le réseau cyclable existant, à proximité des commerces et des équipements publics, etc.) et quant à leur intégration paysagère (aspect sobre, avec des lignes épurées, nombre de matériaux limités, couleurs discrètes et en harmonie avec le mobilier déjà en place, etc.).

Le PNR vous propose quelques modèles, à titre d'exemples. Ces exemples ne sont pas exhaustifs et les communes restent libres de choisir d'autres modèles, en fonction du site d'implantation et du mobilier déjà existant.

### Stations de réparation et de lavage



Clever Series



Altinova



Zano



## Points de recharge vélos à assistance électrique et abris



Mobendi



Ecoload



E-bike port



Ecoload

### Sur mesure?

Vous souhaitez adapter au maximum les équipements de service vélos à votre village et éviter le mobilier catalogue ? Un artisan local peut le réaliser. N'hésitez pas à faire appel au PNR pour qu'il vous oriente vers le professionnel le plus apte à répondre à votre demande.

### Le Parc vous aide :

Le Parc naturel régional souhaite encourager les déplacements actifs et accompagner les communes dans l'installation d'équipements de services vélo innovants ou expérimentaux.

Pour cela le Parc naturel vous conseille dans le choix de vos aménagements et a créé une aide spécifique pour la création d'équipements de service vélo innovants ou expérimentaux (subvention au taux de 50 %, avec un montant maximal d'aide de 8 000 €).